

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente.
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.
Date de la convocation : 18 mai 2026

En exercice	8
Présents	7
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0

N° D035-2026

PRÉSENTS : Philippe MAZIÈRE, Jérémie ROUX, Mathieu MEYZE, Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Cécile FOUGERAS, Sylvie RASSAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BRUYÈRE

Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le Président rappelle que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est devenue obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57 pour les communes et leurs groupements de plus de 3 500 habitants.

Il a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que le SIEPEA a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

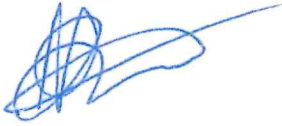
Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont des éléments obligatoires du règlement.

Le Président présente le projet de règlement budgétaire et financier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Article unique** : Approuve le règlement budgétaire et financier tel que présenté en annexe.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le :	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 27 mai 2026 Le Président, Philippe MAZIÈRE  
---	--	---